
Communiqué de presse

Le texte original anglais fait foi

Vevey, le 24 mars 2020



Good food, Good life

Nestlé S.A. maintient la date de son Assemblée générale, mais modifie le format en raison du coronavirus

Le Conseil d'administration de Nestlé S.A. confirme que l'Assemblée générale de Nestlé se tiendra comme prévu le 23 avril 2020, afin d'assurer le bon fonctionnement continu du groupe et de permettre le paiement du dividende selon le calendrier usuel.

Pour des raisons de santé publique et conformément à l'article 6a de l'Ordonnance 2 COVID-19 du Conseil fédéral du 16 mars 2020, les actionnaires ne seront pas autorisés d'être présents à l'Assemblée générale.

Les actionnaires peuvent pleinement exercer leurs droits de vote par l'intermédiaire du Représentant indépendant, Hartmann Dreyer, avocats et notaires. Les instructions de vote peuvent être données au Représentant indépendant par écrit ou via le portail électronique des actionnaires.

Le Conseil d'administration regrette les circonstances inhabituelles de l'Assemblée générale en ces temps extraordinaires.

Pour plus d'informations sur l'AGM, veuillez cliquer [ici](#).

Contacts

Investisseurs
Médias

Luca Borlini
Christoph Meier

Tél.: +41 21 924 38 20
Tél.: +41 21 924 22 00